

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 JUILLET 2017

Présents : M. BLONDEL André-Pierre, M. BOURHIS Alain, M^e DEMARE Olivia, M^e DURECU Annie, M. DUTOT Pierre, M^e GALLAIS Béatrice, M. LACHEVRE Alain, M. LECAVELIER DES ETANGS Raphaël , M. MALO Philippe, M^e MARTIN Muriel, M^e ROBIN Carole, M^e RODRIGUEZ Dominique, M^e TOLLEMER Anne-Marie.

Absents excusés: M. AUBLE Jacques, M. DECULTOT Antoine.

ORDRE DU JOUR

- ♦ **Terrain LECONTE**
 - Présentation de l'aménagement
 - Plan dressé par Mrs Craquelin et Leroux, architectes
 - Planning des opérations
- ♦ **PLUi**
 - Avis sur la production de logements pour la Communauté et pour la Commune pendant la période 2018-2030
- ♦ **Défense extérieure contre l'incendie DECI**
 - Une circulaire depuis 1951 demandait une défense incendie de 60 m³/heure à 200 mètres de toute habitation
 - Avec l'arrêté préfectoral des opportunités sont possibles et résumées dans les tableaux joints
- ♦ **Travaux électriques SDE 76**
 - La chaussée lotissement : financement
 - Place tous vents : financement
- ♦ **Bilans**
 - Garderie
 - NAP
 - Restaurant scolaire
- ♦ **Tarifs 2017-2018**
 - Demande de parents
- ♦ **Travaux : Places Charron et Bicentenaire**
- ♦ **Questions diverses**

♦ **Terrain LECONTE**

Présentation de l'aménagement

Le plan a été modifié suite à la réunion du 19 Juin 2017. L'accès se fera par la départementale avec l'aménagement d'un plateau surélevé et une vitesse limitée à 30 km/h mais également sur le chemin de la motte. Entre la partie locative constituée de 11 maisons et la partie d'accession à la propriété comprenant 10 ou 11 maisons se trouve une petite place permettant de casser la ligne droite.

Plan dressé par Mrs Craquelin et Leroux, architectes

C'est sur cette même place qu'est prévue une éventuelle salle de sports. Les exploitants continuent de chercher un local existant, avant de déposer la demande de permis et d'engager des frais, un engagement financier leur sera demandé. Une réserve sera créée pour ranger les tables, chaises et différents mobiliers. Pour le matériel de lavage et d'entretien de la commune, un autre local ou endroit est à définir. Une aire de jeux de 500 m² est prévue entre l'école maternelle et la maison respect qui gardera un peu de son autonomie. Les perspectives photo donnent un ensemble agréable. Une importante surface enherbée laisse présager l'acquisition d'un robot tondeuse permettant de soulager le travail des agents. Le stationnement se fera sur la parcelle 12 réservée à cet effet pour les occupants de la salle de sports. L'architecture des maisons locatives reproduit ce qui se faisait autrefois le long des rues avec une partie privative close.

Planning des opérations

Le plan de masse a été validé par le conseil municipal fin Juin. Le permis d'aménager sera déposé fin Septembre pour un retour fin Décembre. L'appel d'offres aura lieu en Janvier 2018 pour un début des travaux en Avril 2018.

♦ PLUi

Avis sur la production de logements pour la Communauté et pour la Commune pendant la période 2018-2030

Le Projet d'Aménagement Développement Durable du PLUi a fait l'objet d'étude et de réunions. Il propose deux solutions :

- Respecter les objectifs du SCOT soit 121 constructions par an pour les 22 communes de la communauté soit 12 par an pour Bretteville ce qui représente 144 constructions d'ici 2030.
- Passer à 90 constructions par an pour la communauté ou 9 pour Bretteville par an soit 108 d'ici 2030 ce qui représente environ 324 habitants supplémentaires.

C'est une question qui doit être débattue dans chaque commune, l'augmentation de la population est un choix qui appartient à la commune. Cette question de savoir ce que nous souhaitons est importante. Nous avons pu lire « stop aux constructions » sur des banderoles placées dans Bretteville mi-Juin. Il existe d'autres moyens pour se faire entendre comme venir en parler en mairie ou poser la question en conseil municipal.

Construire 90 maisons nécessite du terrain. Une vingtaine de constructions sont prévues sur le terrain LECONTE. Avec les CU et PA, 20 sont en cours. Il resterait environ 50 maisons à construire soit 2,5 ha de terrain à trouver. Ces 50 maisons peuvent trouver leur place à côté de la mairie sur le terrain PATEY, en utilisant les dents creuses, à proximité du village sans mettre en difficulté les exploitations agricoles. Les différentes constructions n'ont pas apporté de nuisances particulières ni de litige de voisinage. Il règne une certaine ambiance. Le domaine agricole dans le PLU est protégé. Aucune zone agricole ne peut devenir constructible sans une révision du document d'urbanisme. La chambre d'agriculture, présente à chaque réunion veille à protéger les terres agricoles.

♦ Défense extérieure contre l'incendie DECI

Une circulaire depuis 1951 demandait une défense incendie de 60 m3/heure à 200 mètres de toute habitation

C'est une circulaire de 1951 qui avait imposé cette défense mais pendant 50 ans, rien n'a véritablement été fait. Les canalisations eau n'ont pas pour vocation de lutter contre l'incendie. Une eau destinée à l'alimentation humaine ne peut pas séjourner plus de 24h dans un tuyau.

Les mesures s'appliquent non seulement aux nouvelles constructions mais aussi aux agrandissements. Par exemple, une maison de 210 m² habitable (risque très faible) avec une extension de 20 % soit 42 m² passe à 252 m², supérieur à 250 m² donc doit être en conformité avec le risque nouveau (risque faible).

La communauté peut faire un plan général pour tout le canton et pourrait prendre en charge cette compétence. Dans ce cas, les communes abandonneraient le PFIC.

Avec l'arrêté préfectoral des opportunités sont possibles et résumées dans les tableaux joints.

♦ Travaux électriques SDE 76

La chaussée lotissement : financement

Les dépenses seront récupérées par la vente des lots. Le PA reviendra le 14/07/17. Les travaux pourraient commencer le 1^{er} Octobre 2017.

Place tous vents : financement

Ces travaux seront faits si la voirie est refaite par la communauté, il restera 20 000 € à la charge de la commune.

♦ Bilans

Garderie

Le bilan financier se traduit par un léger excédent. Le tarif actuel est maintenu ainsi que la facturation à la demi-heure. La demande de paiement au quart d'heure est refusée.

NAP

Le bilan financier montre que l'équilibre est atteint même un léger excédent. Pour le bilan de l'activité des intervenants, c'est plus compliqué. Les élèves sont moins assidus, moins intéressés. Pour les absences, nous avons de la chance de pouvoir compter sur Gaétan, Stéphanie, Marie-Ange, M^e Marical ou encore Carole qui remplacent au pied levé. La proposition de compter 10

heures complémentaires aux personnes remplaçantes et 300 € de bon d'achat chez Intersport aux bénévoles M. Quéré et M. Jarosz est acceptée par le conseil.

Les dossiers sont compliqués, l'aide de la CAF a été obtenue mais pas sans quelques tracasseries. L'excédent est dû essentiellement aux bénévoles et aux dépenses minimisées. Le décret paru dernièrement nous permet de revenir à la semaine des 4 jours, en accord avec le corps enseignant et la grande majorité des parents (93 %). Les horaires seraient 8h30/12h et 13h30/16h. Des NAP pourront être proposés de 16h à 17h ou le Mercredi matin, à voir à la rentrée en fonction des résultats de l'enquête menée auprès des parents.

Restaurant scolaire

Le bilan financier est en déficit de 16 162 €, sans surprise. Notre prix est inférieur à toutes les communes avoisinantes. Une hausse de 10 centimes permettrait une recette supplémentaire de 1200 €. C'est une proposition acceptée par le conseil.

♦ Tarifs 2017-2018

Demande de parents

Une demande a été faite pour une réduction pour les familles de deux ou trois enfants. Notre proposition est la suivante : uniquement pour les familles de trois enfants ou plus dont les parents travaillent à deux, si la facture annuelle totale (garderie, cantine, NAP) dépasse 3000 €, une réduction de 10% du montant total sera accordée en fin d'année, sauf en cas d'impayé bien sûr.

♦ Travaux : Places Charron et Bicentenaire

Un courrier de la communauté est attendu pour la réalisation cette année du revêtement sur les deux places. Le département fera l'enrobé en Septembre. Un terrain de 20 m² est à acquérir, le propriétaire donne le terrain en échange d'un enrobé ou gravillonnage de deux entrées.

♦ Affaire LECLAIRE

Il s'agit d'un dossier commencé en Février 2015. M. Blondel a déjà été convoqué trois fois au tribunal de proximité et dernièrement à la gendarmerie.

♦ Questions diverses

Existait-il un panneau de circulation à la sortie du lotissement de la médiathèque car certaines personnes réclament qu'il soit remis ? Non, ce panneau n'a jamais existé, il s'agit d'une priorité à droite.